



FORMATION EN DANGER !!!

Chers collègues,
actuellement chaque égoutier et adjoint technique de la ville de Paris souhaitant suivre une formation qui sorte du cadre de son travail (ex : cours d'anglais, informatique ou autres) peut utiliser son DIF (Le droit individuel à la formation). Chaque ouvrier a le droit à 20 heures par an cumulable sur six ans (au total 120 heures sur six ans), l'administration veut d'ici peu inclure dans le DIF la préparation au concours ce qui est une entrave à nos droits. Il est hors de question que nous laissions faire ça. Chaque agent a le droit d'évoluer dans son travail sans être obligé d'y laisser ses 20 heures de DIF annuelle.
Préparons nous à riposter massivement afin de conserver nos acquis.

[Nous continuons la lutte pour vos droits !](#)